



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.5/2007/9
5 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Vingtième session
13 et 14 septembre 2007
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**ASSISTANCE RELATIVE À L'ADAPTATION INSTITUTIONNELLE DE
L'ADMINISTRATION D'ÉTAT ET DES ENTREPRISES
DE TRANSPORT À L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ**

Activités opérationnelles
juillet 2006-juin 2007

Note du secrétariat

**I. FACILITATION DE LA PARTICIPATION DES PAYS D'ASIE CENTRALE ET
DU CAUCASE AUX RÉUNIONS DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
ET DE CERTAINS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES**

1. Ces dernières années, la participation des délégués de certains pays d'Asie centrale et du Caucase aux travaux du Comité des transports intérieurs a été lacunaire, en raison des contraintes budgétaires auxquelles ces pays doivent faire face. Ces absences ont nui au processus d'harmonisation de leurs législations respectives en matière de transports ainsi qu'à l'intégration de leurs systèmes de transport dans ceux d'autres pays membres de la CEE et ont eu de ce fait une incidence négative sur les liaisons de transport eurasiatiques.

2. Pour contribuer à remédier à cette situation, le secrétariat a mis en œuvre avec succès, entre septembre 2004 et avril 2006, un projet financé par l'Union européenne (UE) visant à faciliter la participation des pays d'Asie centrale et du Caucase aux réunions du Comité des transports intérieurs et de certains de ses organes subsidiaires. Dans le cadre de ce projet,

56 experts officiels représentant la plupart des pays d'Asie centrale et du Caucase concernés ont participé au total à 11 réunions du Comité des transports intérieurs et de certains de ses organes subsidiaires notamment aux dix-septième et dix-huitième sessions du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5).

3. Compte tenu de l'évaluation positive réalisée par les pays bénéficiaires de la mise en œuvre de ce projet, le secrétariat a demandé à la Commission européenne d'envisager de cofinancer la poursuite de cette activité en 2007. À sa douzième session tenue à Douchanbé (Tadjikistan), les 13 et 14 mars 2007, le Groupe de travail SPECA (Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale) sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières a décidé de demander à la Commission européenne, dans le cadre de son programme EuropeAid, d'envisager de prolonger le projet afin de ne pas compromettre le processus d'apprentissage des pays intéressés.

4. Étant donné qu'il importe que des experts des pays d'Asie centrale et du Caucase participent aux travaux du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires, en particulier aux sessions du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports, le secrétariat a prévu un financement limité pour appuyer la participation des coordonnateurs nationaux de ces pays à la vingtième session du Groupe de travail et à sa réunion informelle d'experts sur les liaisons de transport eurasiatiques qui doit se tenir le 12 septembre 2007, juste avant la vingtième session du Groupe de travail.

II. PROJET SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE CRÉATION DE LIAISONS INTERRÉGIONALES DE TRANSPORT, FINANCÉ PAR LE COMPTE DE L'ONU POUR LE DÉVELOPPEMENT

5. La Division des transports de la CEE, agissant en étroite coopération avec les autres commissions régionales des Nations Unies, a poursuivi l'exécution du projet sur le renforcement des capacités de création de liaisons interrégionales de transport, qui est financé par le Compte de l'ONU pour le développement. Ce projet a pour objectif d'aider les États membres des cinq commissions régionales à renforcer leurs capacités nationales pour créer des liaisons interrégionales de transport terrestre et terrestre/maritime. Il comporte plusieurs éléments qui sont mis en œuvre en étroite coopération avec les commissions régionales intéressées.

6. Le projet aurait dû être achevé à la fin de 2006. Toutefois, en raison de la guerre survenue au Liban (siège de la CESA0) pendant l'été 2006, plusieurs activités ont dû être reportées. Une demande d'affectation de crédits **pour financer la poursuite du projet en 2007** a été approuvée par l'ONU jusqu'à la fin de l'année.

A. Projet mixte CEE/CESAP pour le développement des liaisons de transport eurasiatiques

7. Compte tenu des résultats enregistrés par le Projet les années précédentes, les travaux ont été poursuivis et étoffés au cours de la période 2006-2007.

8. À la **quatrième réunion du Groupe d'experts** qui s'est tenue à Thessalonique du 21 au 24 novembre 2006, à l'aimable invitation du Gouvernement grec, les coordonnateurs nationaux des pays participants ont adopté les itinéraires définitifs et les cartes SIG concernant les principales voies eurasiatiques de transport routier, ferroviaire et fluvial ainsi que les principaux

points et ports de transbordement. Ils ont également adopté les résultats de l'exercice de **classement** des projets d'investissement envisagés sur le territoire de 15 pays concernés, exercice au cours duquel jusqu'à 230 projets de transport routier, ferroviaire, fluvial et maritime représentant un montant total de 42 milliards de dollars des États-Unis ont été évalués et classés par ordre de priorité. Les participants ont formulé des recommandations sur la manière d'utiliser au mieux les résultats et les données d'expérience dégagés de la mise en œuvre du projet ainsi que sur les zones où les travaux devraient être exécutés à titre prioritaire, et ils sont convenus que la poursuite du projet dans le cadre d'une nouvelle phase II (2007-2010) était essentielle pour le développement des liaisons de transport eurasiatiques. Ils sont également convenus qu'il faudrait notamment mener les activités suivantes: surveillance de la mise en œuvre des projets prioritaires recensés; suppression des obstacles non physiques au transport de transit; facilitation du passage des frontières; promotion de l'harmonisation des législations et des formalités administratives concernant les transports; promotion des meilleures pratiques et de l'échange de savoir-faire; **mise en place d'un mécanisme approprié de coordination et de suivi efficaces** des activités visant à développer les liaisons de transport eurasiatiques.

9. Ces questions sont également abordées dans le cadre d'une étude interne CEE-CESAP qui est axée sur les trois grands objectifs suivants: faire le point de l'état actuel des liaisons de transport eurasiatiques; passer en revue les voies de transport terrestres qui pourraient offrir des solutions de substitution viables aux voies maritimes traditionnelles; et proposer des moyens qui permettraient d'améliorer ces voies potentielles. Cette étude ne porte pas sur le mouvement des personnes ni sur certains aspects du commerce mais vise le mouvement des marchandises entre pays, en particulier les marchandises qui sont transportées dans des conteneurs de 20 ou de 40 pieds. Elle est en cours de réalisation et sera bientôt disponible. Pour mettre à profit les conclusions de l'étude et l'expérience dégagée de la mise en œuvre de la première phase du projet, le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports établira, dans le cadre d'une réunion informelle, des propositions sur la manière dont il pourrait utiliser au mieux les résultats de cette activité dans ses travaux futurs.

10. En outre, **trois ateliers nationaux sur le renforcement des capacités** visant à faciliter le transport international le long des axes de transport eurasiatiques ont été conjointement organisés en 2006 par la CEE et la CESAP dans le cadre du Projet et se sont tenus à Bakou et Tbilissi (mai 2006) et à Bichkek (décembre 2006), à l'aimable invitation des Gouvernements azerbaïdjanais, géorgien et kirghize. Ces ateliers avaient pour objectif d'aider les pays concernés à mettre en place un cadre favorable au transit en vue de faciliter le transport et le commerce internationaux sur les voies de transport eurasiatiques, d'appuyer les initiatives nationales en cours visant à adhérer aux conventions et accords pertinents de la CEE et à les appliquer, et de favoriser la coopération entre les principaux partenaires nationaux intervenant dans les opérations de transit et de passage des frontières. Les questions examinées étaient essentiellement les suivantes: état d'avancement du projet sur les liaisons de transport eurasiatiques; instruments juridiques et initiatives de l'ONU visant à faciliter les transports; expériences nationales en matière de facilitation des transports: progrès et problèmes; création de mécanismes nationaux de coopération pour faciliter le transport et le commerce internationaux ou renforcement des mécanismes existants; et élaboration d'un plan d'action national.

11. La Division des transports de la CEE, agissant en coopération avec le Ministère bélarussien des transports et dans le cadre de la Semaine et du Congrès bélarussiens consacrés aux transports, a organisé à **Minsk, les 30 et 31 mai 2007, le quatrième Atelier national sur le**

renforcement des capacités pour faciliter les transports interrégionaux sur les voies de transport eurasiatiques. Cet atelier qui s'est tenu à Minsk à l'aimable invitation du Gouvernement biélorussien a été ouvert par M. N. Verkhovets, Premier Vice-Ministre des transports du Bélarus. D'une durée de deux jours, il avait pour objectif d'examiner toute une gamme de questions liées au transport ayant une incidence sur les opérations de transit, d'aider le Bélarus à faciliter le transport et le commerce internationaux sur les voies de transport eurasiatiques, d'appuyer les initiatives nationales en cours visant à adhérer aux conventions et accords pertinents de la CEE et à les appliquer, et de favoriser la coopération entre les principaux partenaires nationaux intervenant dans les opérations de transit et de passage des frontières. Il a accueilli des hauts fonctionnaires et des exploitants de transport venus des ministères des transports, des affaires étrangères, de l'industrie, de l'économie et de l'intérieur, des douanes, des services de gardes frontière, de l'Office d'inspection des transports, de la police et des associations et entreprises de transport ainsi que des représentants de la Commission européenne, de l'Union internationale des transports routiers et du monde des affaires (500 participants le premier jour et 150 le deuxième). Les principales questions examinées étaient notamment les suivantes: le Projet pour le développement des liaisons de transport eurasiatiques et les principaux mécanismes de facilitation des transports et du commerce utilisés dans la région eurasiatique; les instruments juridiques et les initiatives de l'ONU visant à faciliter les transports; les expériences nationales en matière de facilitation des transports et du commerce: progrès et problèmes; la mise en place de systèmes de transport et systèmes logistiques en vue du renforcement des mécanismes nationaux de coopération pour faciliter le transport international; et l'élaboration d'un plan d'action national.

12. Ces résultats et activités offrent une base solide pour la poursuite de la coopération entre les pays concernés d'Europe et d'Asie à l'appui du développement des liaisons de transport eurasiatiques. Toutefois, **le Projet sera bientôt achevé**, ce qui mettra un terme à l'élan qu'il a imprimé et dissipera ses fructueux résultats, alors qu'une intense coopération reste nécessaire, sur une longue période.

13. La CEE et la CESAP ont formulé une **proposition tendant à poursuivre l'exécution de ce projet dans le cadre d'une nouvelle phase II** prévue sur quatre ans. Le secrétariat de la CEE a soumis cette proposition au quatorzième Forum économique de l'OSCE, qui s'est tenu à Prague du 22 au 24 mai 2006, en vue d'obtenir un éventuel financement. Dans le même ordre d'idées, le Groupe de travail SPECA sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières a décidé, lors de sa douzième session tenue à Douchanbé (Tadjikistan), les 13 et 14 mars 2007, de demander à la Commission européenne d'envisager une assistance au titre du programme EuropeAid pour poursuivre l'exécution de ce projet et d'étudier la possibilité d'apporter le cofinancement nécessaire, de concert avec la CEE et la CESAP, afin que cette activité puisse être menée dans le cadre d'une phase II couvrant la période 2008-2011. Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports, à sa dix-neuvième session, et le Comité des transports intérieurs, à sa soixante-neuvième session, se sont exprimés en faveur de la poursuite de ce projet.

14. On trouvera de plus amples informations sur le Projet pour le développement des liaisons de transport eurasiatiques, notamment des rapports, des documents d'information générale et des communications sur le site Web de la Division des transports, à la page correspondante.

B. Autres questions abordées dans le cadre du Projet pour le développement des liaisons de transport eurasiatiques

15. La coopération avec les autres commissions régionales des Nations Unies s'est poursuivie en 2006-2007 dans le cadre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et portant sur le renforcement des capacités de création de liaisons de transport entre les régions de la CEE et de la CESAP et la région de la CESA0 ainsi qu'entre les régions de la CEE et de la CESA0 et la région de la CEA.

16. Lors de **deux réunions de groupes d'experts**, conjointement organisées avec les autres commissions régionales en 2005 à Amman (Jordanie) et Rabat (Maroc), les représentants des gouvernements des pays participants ont recensé les principaux axes routiers, ferroviaires et routiers/ferroviaires/maritimes reliant l'Europe et le Moyen-Orient avec l'Afrique et les principaux ports méditerranéens et africains ayant une importance du point de vue international. Ils sont également convenus des activités à entreprendre dans le cadre du projet, en ce qui concerne notamment l'élaboration d'un certain nombre d'études portant sur des évaluations techniques et économiques; les flux de transport; et le recensement de projets d'investissement et d'obstacles non physiques le long des axes sélectionnés ainsi que les mesures propres à lever ces obstacles. Certaines de ces études ont été finalisées, d'autres sont en cours. En outre, un certain nombre d'ateliers et de missions de consultation consacrés au renforcement des capacités ont été organisés. Des activités de coopération sont également en cours avec les autres commissions régionales des Nations Unies, l'objectif étant de s'attaquer aux obstacles physiques et non physiques qui entravent le développement du commerce et du tourisme interrégionaux et d'assurer la cohésion sociale et territoriale, le développement économique et le processus de durabilité.

17. Un important **séminaire sur l'évaluation économique des liaisons de transport internationales et sur la facilitation des transports** a été organisé au Caire (Égypte), du 26 au 28 juin 2007, par les quatre commissions régionales (CESAO, CEE, CESAP, CEA). Ce séminaire avait été convoqué pour: i) renforcer les capacités nationales nécessaires à l'évaluation de la faisabilité économique de nouvelles liaisons de transport interrégionales; et ii) renforcer les capacités nationales en vue, en général, d'adopter des méthodes de facilitation des transports et, en particulier, de simplifier les procédures applicables au passage des frontières le long des axes de transport interrégionaux prioritaires. Compte tenu de ces objectifs, les participants ont: i) passé en revue les progrès réalisés dans le cadre des réseaux de transport internationaux et régionaux et fait le point du développement des liaisons de transport interrégionales; ii) examiné les liaisons le plus viables sur le plan économique entre les régions de la CEA, la CEE, la CESAP et la CEA0; iii) étudié les cartes régionales SIG et les cartes SIG établies aux fins du Projet; iv) fait le point de l'état actuel et de l'évolution des procédures et formalités applicables au passage des frontières et d'autres questions concernant la facilitation des transports; et v) examiné les activités du projet restant à exécuter.

18. D'autres réunions et d'autres activités de renforcement des capacités sont prévues au titre du projet dont une visite, dans le port de Barcelone, d'experts africains des ports ainsi qu'un atelier sur l'évolution de l'infrastructure et de la gestion des ports, qui sera conjointement organisé par la CEE et la CEA au cours du second semestre de 2007.

19. On trouvera de plus amples informations sur ces éléments du projet, notamment des rapports, des documents d'information générale et des communications sur les sites Web de la CEA et de la CESA.

III. PROJETS D'AUTOROUTE TRANSEUROPEENNE NORD-SUD (TEM) ET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEEN (TER)

20. La CEE, en qualité d'agent d'exécution des projets TEM et TER, a continué d'apporter un appui technique et administratif à ces projets, notamment pour l'élaboration des plans directeurs TEM et TER et les activités de suivi.

A. Plans directeurs TEM et TER

21. En 2006, les travaux consacrés aux projets TEM et TER ont essentiellement porté sur le suivi de l'exécution des plans directeurs. Des **mécanismes de suivi** ont été mis en œuvre dans le cadre des projets et le premier rapport intérimaire sur l'exécution des projets prioritaires des plans directeurs TEM et TER en 2006 a été élaboré et a fait apparaître des résultats positifs. Une analyse spéciale a été réalisée pour fixer les priorités du réseau de base du plan directeur TEM. À cette fin, deux critères essentiels ont été utilisés, à savoir les résultats de l'évaluation des projets du plan directeur et leur situation (dans le réseau de base). L'application de ces critères à tous les projets dans l'ensemble des 21 pays participants a donné les résultats suivants: on a estimé que 173 projets sur un total de 319 (soit 54,2 %) étaient prioritaires, alors que les 146 projets restants (soit 45,8 %) ne l'étaient pas. Les conclusions de l'analyse ont été communiquées pour examen à la quarante-sixième session du Comité directeur du Projet TEM qui les a jugées satisfaisantes et qui a considéré que les critères de sélection étaient pertinents.

22. En outre, une **comparaison** des réseaux de base des plans directeurs avec ceux du TEN-T de l'Union européenne, et ceux mentionnés dans le rapport du Groupe de haut niveau chargé d'étudier l'extension des principaux axes de transport transeuropéens vers les régions et pays voisins et dans les traités d'adhésion des 10 nouveaux États membres de l'UE a été réalisée dans le cadre des projets TEM et TER et a donné de bons résultats. D'autres comparaisons des réseaux de base des plans directeurs avec les réseaux de l'AGR, de l'AGC et de l'OSJD sont actuellement effectuées dans le cadre des deux projets.

23. Eu égard au Mémoire d'accord signé entre l'Union internationale des transports routiers (IRU) et la CEE le 6 février 2003, l'IRU est convenue de cofinancer une partie des activités de suivi du plan directeur TEM concernant l'analyse de la sécurisation financière du projet de plan directeur TEM visant à garantir son financement. L'accord correspondant a été signé en juin 2007. Les travaux ont déjà commencé et s'achèveront dans un délai de huit mois.

24. Les activités de suivi porteront notamment sur la révision des plans directeurs TEM et TER, qui doit débuter en 2008.

B. Autres activités relevant des projets TEM et TER

25. Parallèlement aux travaux relatifs aux plans directeurs, les projets TEM et TER ont continué de progresser de manière satisfaisante au cours de la période considérée.

26. Le 4 juillet 2006, l'Ambassadeur de Slovaquie a signé l'Accord relatif au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération dans le cadre du Projet TEM. L'Azerbaïdjan devrait également signer cet accord. L'adhésion de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan aux projets TEM et TER et de la Slovaquie au Projet TEM portera le nombre total des **pays participant à ces projets à 16 et 18 respectivement.**

27. En décembre 2006, l'accord conclu entre la CEE et le Gouvernement hongrois, aux termes duquel celui-ci avait accepté d'accueillir le Bureau central du Projet TER à Budapest, est parvenu à son terme. Le Gouvernement slovaque a aimablement offert d'accueillir le Bureau TER à Bratislava à compter de janvier 2007 jusqu'à décembre 2011, assurant ainsi la poursuite et le développement du Projet TER dans de bonnes conditions. Le 15 mai 2007, le nouveau Bureau central du Projet TER a été inauguré à Bratislava en présence du Secrétaire exécutif de la CEE, M. Marek Belka. À cette occasion, ce dernier a rappelé qu'en 1992 un certain nombre de pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est avaient mis en place le Projet de chemin de fer transeuropéen (TER) dans le cadre d'une coopération intergouvernementale visant à développer leur réseau ferré dans la concertation. Depuis lors, le Projet TER a joué un grand rôle dans ce développement concerté et a contribué à améliorer la gestion et le fonctionnement des chemins de fer dans la région de même que leur intégration au réseau ferré européen.

28. Les activités menées de longue date dans le cadre des projets à l'appui du transfert de compétences et de l'échange des meilleures pratiques entre les membres participants se sont poursuivies au cours de la période 2006-2007 dans divers domaines d'intérêt. Les réunions et manifestations en liaison avec les projets TEM et TER sont énumérées à l'annexe.

IV. ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE PROJETS RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX

A. Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)

29. Le secrétariat de la CEE, de concert avec la CESAP, a continué d'apporter son concours au Groupe de travail SPECA sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières, constitué en 1998 dans le cadre de la Déclaration de Tachkent. Il a contribué à l'élaboration de programmes de travail et de plans d'action, à l'organisation de réunions et d'ateliers, à la rédaction de propositions et de documents pour le Groupe, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et de données d'expérience entre les pays européens et les pays d'Asie centrale et à la promotion de la coopération en matière de transport entre les pays associés au programme SPECA, et entre ces derniers et d'autres pays membres de la CEE.

30. La douzième session du Groupe de travail SPECA sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières s'est tenue à Douchanbé (Tadjikistan), les 13 et 14 mars 2007, à l'aimable invitation du Gouvernement tadjik. Elle était coprésidée par M. Azat Bekturov, Vice-Ministre des transports et des communications du Kazakhstan et par M. Khudoyer Khudoyerov, Vice-Ministre des transports du Tadjikistan. Dans ses principales conclusions et recommandations, le Groupe de travail a: i) approuvé de nouvelles propositions de projets présentant un intérêt commun pour les pays associés au programme SPECA; ii) demandé une assistance technique pour les pays membres du programme; iii) invité ces derniers à adhérer aux principaux accords et conventions de la CEE dans le domaine des

transports et à les appliquer; iv) recommandé cinq mesures pour améliorer la mise en œuvre de la Convention TIR et de la Convention sur l'harmonisation dans les pays associés au programme, notamment par l'organisation régulière de stages de formation aux procédures TIR pour les fonctionnaires des douanes avec le concours de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR; v) exprimé ses remerciements à l'Union européenne pour le soutien financier apporté au Projet pilote de la CEE sur la facilitation de la participation des pays d'Asie centrale et du Caucase aux réunions du Comité des transports intérieurs de la CEE, en soulignant l'importance de ce projet pour les pays associés au programme SPECA et décidé de demander à l'UE d'envisager de cofinancer sa poursuite; vi) prié la CEE et la CESAP de rechercher un financement extrabudgétaire aux fins de la phase II du Projet pour le développement des liaisons de transport eurasiatiques, et décidé d'appuyer la demande adressée par la CEE à l'UE pour l'inviter à envisager de financer cette phase; vii) encouragé le secteur des transports de chacun des pays associés au programme SPECA à participer au Programme paneuropéen CEE/OMS sur les transports, la santé et l'environnement.

31. On trouvera de plus amples informations sur les débats, les rapports et les divers documents en liaison avec les travaux du Groupe de travail SPECA sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières sur le site Web de la CEE, sous la rubrique SPECA.

B. Autres initiatives régionales et sous-régionales

32. Les activités de la Division des transports ont été axées sur la fourniture de services consultatifs pour aider les pays à économie en transition à mettre en œuvre les instruments juridiques de la CEE en matière de transport, faciliter les transports internationaux dans la région de la CEE et promouvoir la coopération entre pays en vue de développer les réseaux de transport paneuropéens et les liaisons de transport eurasiatiques. En tout, une **soixantaine de missions de consultation** et d'activités de renforcement des capacités ont été réalisées dans plus de 30 pays au cours de la période 2006-2007.

33. Grâce à son active participation et à la présentation de documents, la Division des transports a contribué, notamment, à un certain nombre d'activités et de réunions internationales visant à développer l'infrastructure des transports européens ainsi que les liaisons de transport eurasiatiques et à promouvoir l'adhésion aux instruments juridiques de l'ONU en matière de transport et leur application; ces activités et réunions étaient notamment les suivantes: Réunion de haut niveau à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la première Commission internationale de navigation sur le Danube (Budapest, Hongrie, juillet 2006); sixième Conférence internationale «TRANSEURASIA» (Astana, Kazakhstan, septembre 2006); Sous-Comité économique et environnemental du Conseil permanent de l'OSCE (Vienne, Autriche, juillet 2006 et octobre 2006); Atelier d'experts de l'OSCE et du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, consacré aux problèmes particuliers des pays sans littoral en matière de transit et de transport (Vienne, décembre 2006); quinzième Forum économique de l'OSCE (Vienne, Autriche, 22 et 23 janvier 2007 et Prague, République tchèque, 21-23 mai 2007); sixième Réunion préparatoire de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire (Varsovie, Pologne, 6-8 mars 2007); Table ronde de l'OSCE sur la sécurité routière (Astana, Kazakhstan, 11 mai 2007); Conférence de l'OSCE sur la bonne gouvernance dans les douanes (Tbilissi, Géorgie, 14 et 15 mai 2007);

Conférence Euro-Asie de l'IRU sur le transport routier et Table ronde de l'OSCE sur les partenariats publics-privés dans les pays sans littoral (Batumi et Poti, Géorgie, 17 et 18 mai 2007); Réunion de l'OSCE sur les partenariats politiques publics-privés entre les organismes publics, la société civile et les milieux d'affaires dans la lutte contre le terrorisme (Vienne, Autriche, 31 mai et 1^{er} juin 2007); Conseil international pour la recherche ferroviaire (IRRB) (Moscou, Fédération de Russie, 19 et 20 juin 2007); et Conférence régionale sur la promotion de la bonne gouvernance dans les douanes en Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, 25 et 26 juillet 2007).

V. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

A. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

34. La Division des transports a continué de coopérer avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) conformément au Mémoire d'accord signé en 2004 par la CEE et l'OSCE.

35. Suite à la décision de l'OSCE de faire des transports le thème central de la Dimension économique et environnementale de l'Organisation en 2006, la coopération qui s'exerce entre cette dernière et la CEE s'est développée. La CEE a apporté une contribution majeure au **quatorzième Forum économique de l'OSCE** pour lequel elle avait établi un rapport global sur l'application des engagements pris par l'Organisation dans le domaine des transports. Cette contribution a permis de mieux sensibiliser les responsables politiques à l'importance des instruments juridiques de la CEE en matière de transports et d'organiser conjointement, avec le soutien financier de l'OSCE, **deux séminaires** consacrés à la Convention de la CEE sur l'harmonisation. L'un d'eux s'est tenu à Moscou, les 17 et 18 octobre 2006, avec la coopération de la Communauté économique eurasiennne (CEEAA ou EurAsec), et l'autre à Belgrade les 14 et 15 décembre 2006. En 2007, deux réunions préparatoires se sont tenues à Batumi et Poti (Géorgie), les 30 mai et le 1^{er} juin 2007, dans la perspective d'une conférence sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, prévue à Douchanbé (Tadjikistan), en octobre 2007.

36. Des **propositions tendant à obtenir un soutien financier** pour mettre en œuvre les plans directeurs TEM et TER et poursuivre l'exécution du Projet pour le développement des liaisons de transport eurasiatiques dans le cadre d'une nouvelle phase II ont également été soumises à l'OSCE. Dans sa **décision n° 11/06-5** de décembre 2006 relative au Dialogue futur sur le transport au sein de l'OSCE, le Conseil ministériel de l'Organisation a encouragé les États participants à mettre à profit les instruments juridiques existants et reconnus au niveau international et à renforcer la coopération avec la CEE, en particulier en fournissant un appui à la mise en œuvre des conventions pertinentes, des plans directeurs TEM et TER et de la phase II du Projet pour le développement des liaisons de transport eurasiatiques.

B. Organisation de coopération économique de la mer Noire

37. La Division des transports a continué de coopérer avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, conformément à l'accord de coopération signé en 2001 par la CEE et l'Organisation.

38. La Division des transports a apporté un appui aux pays membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire pour les aider à harmoniser leurs législations nationales en matière de transport et a contribué, dans le cadre des accords CEE et des plans directeurs TEM et TER, à la mise en place concertée d'une infrastructure des transports dans la région. En outre, en étroite coopération avec le Groupe de travail sur les transports et le Secrétariat permanent international de l'Organisation, un grand nombre de données sur les principaux ports de la mer Noire et de la Méditerranée jouant un rôle important pour les liaisons eurasiatiques ont été collectées et traitées en 2006-2007 puis utilisées à l'appui du Projet pour le développement des liaisons de transport eurasiatiques.

39. Une **Réunion des ministres des transports** des États membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et du Groupe de travail sur les transports de l'Organisation s'est tenue à Sochi (Fédération de Russie) du 25 au 27 septembre 2006, à l'invitation du Gouvernement de la Fédération de Russie. M. Igor Levetin, Ministre russe des transports, a présidé cette réunion. Les participants ont passé en revue les faits les plus récents en matière de transports dans la région et approuvé un certain nombre de documents établis par le Groupe de travail, y compris le mémorandum d'accord sur le développement des autoroutes de la mer et le mémorandum d'accord sur la mise en place concertée de l'autoroute circulaire de la mer Noire. Dans leur **Déclaration commune** sur la coopération en matière de transport dans la région, les ministres des États membres de l'Organisation ont reconnu l'importance des travaux menés par la CEE pour promouvoir le développement des couloirs de transport et renouvelé leur demande en faveur d'une participation concrète des États membres de l'Organisation aux activités de suivi des plans directeurs TEM et TER et du Projet mixte CEE/CESAP pour le développement des liaisons de transport eurasiatiques.

40. En février 2007, M. Leonidas Chysanthopoulos, Secrétaire général du Secrétariat permanent international de l'Organisation et M. Koziy, Directeur général de ce secrétariat se sont rendus au siège de la CEE. Lors d'une réunion avec des représentants de la Division des transports, ils ont étudié les moyens de poursuivre et de renforcer encore la coopération entre la CEE et l'Organisation.

41. Lors de sa réunion tenue à Belgrade (Serbie) les 12 et 13 mars 2007, le Groupe de travail sur les transports de l'Organisation a axé ses débats sur la mise en œuvre des résolutions, décisions et recommandations du Conseil des ministres des affaires étrangères et sur la suite donnée aux déclarations et aux communications conjointes adoptées par les ministres des transports. À cet égard, l'importance des instruments juridiques de la CEE en matière de transport et leurs effets sur la facilitation des flux de transport internationaux ont été mis en lumière.

42. L'étroite coopération qui s'exerce en matière de transports entre la CEE et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire a également été soulignée par le Secrétaire exécutif de la Commission, M. Marek Belka, à l'occasion du quinzième anniversaire de l'Organisation (Istanbul, Turquie, 25 juin 2007). À cette occasion, M. Belka a également mentionné les plans directeurs TEM et TER, la mise en place d'un cadre à l'appui du développement des liaisons eurasiatiques ainsi que les instruments de réglementation, qui globalement contribuent à améliorer les transports dans la région.

VI. COLLECTE DE FONDS POUR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES MENÉES DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

43. Pendant la période considérée, la Division des transports de la CEE a poursuivi et intensifié ses efforts de collecte de fonds pour financer la mise en œuvre de projets, ainsi que l'organisation de missions de consultation, d'ateliers et de séminaires dans les pays concernés.

44. Compte tenu de l'importance de la tâche, de la nécessité d'obtenir un financement extrabudgétaire à l'appui de ces activités et de l'expérience acquise, le Comité des transports intérieurs, à sa soixante-cinquième session tenue du 18 au 20 février 2003, a approuvé, pour le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition, une nouvelle approche fondée sur des projets particuliers, invité les pays membres à verser des contributions volontaires au Fonds et demandé aux pays membres à économie en transition de formuler des propositions de projets susceptibles d'être cofinancés au moyen du Fonds.

45. Jusqu'à présent, un **financement extrabudgétaire** a été obtenu pour élaborer le plan directeur TEM (cofinancé par des ressources additionnelles versées par des pays membres du Projet TEM au titre du Fonds d'affectation spéciale TEM et de fonds de l'IRU). Des fonds extrabudgétaires ont également été collectés pour faciliter la participation des pays d'Asie centrale et du Caucase aux réunions du Comité des transports intérieurs et de certains de ses organes subsidiaires (cofinancement de l'UE au cours de la période 2004-2006). En 2006, des fonds ont également été obtenus auprès de l'OSCE pour élaborer un premier projet pilote sur le renforcement de l'application des conventions internationales de la CEE relatives au transport, et, en 2007, auprès de l'IRU pour cofinancer une partie des activités de suivi du plan directeur TEM.

46. En outre, le projet sur le renforcement des capacités de création de liaisons interrégionales de transport terrestre et terrestre/maritime, qui est financé par le Compte de l'ONU pour le développement, a offert à la Division des transports l'occasion d'entreprendre, dans les pays œuvre un certain nombre de **projets spécifiques**, dont les suivants bénéficiaires, des activités de renforcement des capacités qui ont consisté à organiser des réunions de groupes d'experts et des ateliers, à fournir des services consultatifs et à élaborer des rapports nationaux.

47. La Division des transports s'emploie actuellement à obtenir un financement extrabudgétaire pour mettre en œuvre un certain nombre de **projets spécifiques**, dont les suivants:

a) Poursuite du Projet mixte CEE/CESAP pour le développement des liaisons de transport eurasiatiques dans le cadre d'une nouvelle phase II à réaliser au cours de la période 2007-2010;

b) Poursuite du projet visant à faciliter la participation des pays d'Asie centrale et du Caucase aux réunions du Comité des transports intérieurs et de certains de ses organes subsidiaires après 2007;

c) Mesures visant à faciliter la mise en œuvre des plans directeurs TEM et TER au cours de la période 2008-2011;

- d) Poursuite des activités visant à renforcer l'application des conventions internationales de la CEE relatives aux transports; et
- e) Examen des plans directeurs TEM et TER en 2008.

Annexe

RÉUNIONS, ATELIERS ET SÉMINAIRES TEM/TER
ORGANISÉS PENDANT LA PÉRIODE À L'ÉTUDE

Première Réunion conjointe TER/Europlatforms sur les activités de suivi du plan directeur TER, Budapest (Hongrie), 4 juillet 2006

Deuxième réunion du Groupe d'experts TER sur la mise en œuvre du plan directeur TER, Budapest (Hongrie), 4-6 septembre 2006

Atelier TER sur l'élaboration du plan directeur et la fixation de priorités concernant son réseau de base, Budapest (Hongrie), 9 et 10 novembre 2006

Session conjointe du Groupe de travail CEE des transports par chemins de fer et du Projet TER dans le cadre de la sixième session du Groupe de travail, Genève (Suisse) 15 et 17 novembre 2006

Vingt-troisième session du Comité directeur du Projet TER, Genève (Suisse), 16 novembre 2006

Quarante-sixième session du Comité directeur du Projet TEM, Genève (Suisse), 4-6 décembre 2006

Réunion annuelle 2007 de la zone V TEM/HEEP, Budapest (Hongrie), 23 et 24 avril 2007

Réunion sur la collecte et la cartographie des données TEMSTAT, Antalya (Turquie), 3 et 4 mai 2007

Inauguration du nouveau Bureau central du Projet TER, Bratislava (République slovaque), 15 mai 2007

Quarante-septième session du Comité directeur du Projet TEM, Cracovie, 13-15 juin 2007.
